

28 mai 2007

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**GFI INFORMATIQUE**

(Eurolist)

Par courrier du 25 mai 2007, complété par un courrier du 28 mai, la société privée à responsabilité limitée de droit belge Jactor (sise avenue Molière 143, Forest, 1190 Bruxelles, Belgique) dont l'unique associé est Monsieur Jacques Tordjman, a déclaré avoir franchi individuellement en hausse, le 22 mai 2007, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société GFI INFORMATIQUE et détenir 3 875 640 actions GFI INFORMATIQUE représentant autant de droits de vote, soit 8,36% du capital et des droits de vote de cette société (1).

Ce franchissement de seuils résulte de l'apport par M. Jacques Tordjman d'une partie de sa participation dans GFI INFORMATIQUE à la société Jactor. Ainsi, M. Jacques Tordjman n'a franchi aucun seuil dans GFI INFORMATIQUE, une partie de sa participation directe étant devenue indirecte, par l'intermédiaire de la société Jactor qu'il contrôle, et détient 3 904 081 actions GFI INFORMATIQUE représentant autant de droits de vote, soit 8,47% du capital et des droits de vote de cette société, ainsi répartis :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
Jactor	3 875 640	8,36	3 875 640	8,36
Jacques Tordjman	28 441	0,06	28 441	0,06
Jacques Tordjman (usufruit)	22 000	0,05	22 000	0,05
<b>Total</b>	<b>3 904 081</b>	<b>8,47</b>	<b>3 904 081</b>	<b>8,47</b>

---

(1) Sur la base d'un capital composé de 46 346 448 actions représentant autant de droits de vote.